Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE VAUCLUSE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE LA MARTINIERE

COMMUNE DE BOLLENE

Une enquête publique au titre du code de l'environnement préalable à l'extension de la station d'épuration a été prescrite sur le territoire de la commune de BOLLENE par arrêté préfectoral du 20 avril 2010 - n° - **10/126.**

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur **Monsieur Guy RAVIER, Professeur de collège en retraite.**

Le dossier sera déposé à la mairie de Bollène, du 17 mai au 18 juin 2010 inclus.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au siège de l'enquête (Mairie de Bollène) à l'intention du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivantes :

Mairie de Bollène :

- le mercredi 19 mai 2010 de 9h00 à 12h00,
- le vendredi 28 mai 2010 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 18 juin 2010 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un (1) an à la mairie de Bollène, et à la préfecture de Vaucluse – (direction départementale des Territoires, service Eau et Milieux Naturels - Unité Procédures Administratives – Cité Administrative – Cours Jean Jaurès – BP 31045 – 84098 AVIGNON Cedex 9).